Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2026-2027

ÉCOLE : École élémentaire des Quatre-Rivières
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2026-10-14
REMISE À LA SURINTENDANCE : 16 octobre 2026

AFFICHER SITE WEB : Avant 30 octobre 2026

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE
Nom de l'élève : **Mjöer-Micah James**
Nom de la direction de l'école : **Renée Gauthier**
Membre du personnel enseignant : **Suzanne Tremblay**
Membre du personnel non enseignant : **Hélène Madden**
Nom du parent, tuteur ou tutrice : **Marisa Wright**
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Meriem Abou-Saoud**
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Lynn Gosselin**

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2027 outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs : 100% des classes de la maternelle à la 8e année intégreront les cercles proactifs et réactifs au moins 2 fois par cycle de 5 jours.	☐ Accompagnement pour l'intégration, l'animation et la gestion en salle de classe ☐ Intégration des cercles comme moyen de discussion des activités MooZoom		Novembre 2026 Mars 2027 Juin 2027

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen et Mode de communication P. ex., Pamphlet envoyé par courriel	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école : ☐ Les élèves de la maternelle à la 8e année auront reçu un enseignement explicite sur les stratégies de prévention et d'intervention à l'intimidation et auront accès aux référentiels, aux affiches et aux appuis visuels dans les salles de classe dans les corridors de l'école et sur la plateforme TEAMS de leur classe. ☐ Les élèves de la maternelle à la 8e année suivront les ateliers sur l'intimidation offerts par	☐ Plateforme MooZoom ☐ Atelier en présentiel BRAVE ☐ Ateliers Ma culture dans le resPAIX ☐ Enseignement explicite des stratégies de prévention et d'intervention à l'intimidation ☐ Activités guidées, vidéos pour la modélisation, activités autonomes ☐ Affiches et matériel d'appui de ressources du conseil, de la plateforme MooZoom et des ateliers offerts	Novembre 2026 Mars 2027 Juin 2027

l'entremise de la plateforme *MooZoom.*animer par les enseignants et l'éducatrice spécialisée.		
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école :</u> ☐ Les membres du personnel de l'école participeront à des moments dédiés à la découverte et aux discussions des diverses ressources disponibles en lien avec la prévention et l'intervention de l'intimidation lors des réunions mensuelles. ☐ Les membres du personnel de l'école suivront ou auront l'occasion de visionner un enregistrement de la formation sur les politiques et les stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation.	☐ Ressources sur les cercles « réparateurs » ☐ Ressources sur l'intimidation et le bien-être du Conseil scolaire Viamonde ☐ Module *MooZoom* ☐ Formation sur l'intimidation du conseil scolaire ☐ Participation aux ateliers "BRAVE"	Novembre 2026 Mars 2027 Juin 2027
Communication <u>à l'intention des parents :</u>		
☐ Code de conduite présenté aux parents et accessible sur le site Web de l'école. ☐ Atelier BRAVE offert aux parents. ☐ Lettre de communication aux parents pour les modules *MooZoom,* accès à la plateforme de leur enfant et activités pour susciter les discussions à la maison à partir de la plateforme *MooZoom*.	☐ Pamphlet et code de conduite ☐ Atelier en présentiel ☐ Plateforme *MooZoom*	Octobre 2026 Novembre 2027 Juin 2027

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Conseil scolaire Viamonde

Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs au quotidien : **100% des classes de la maternelle à la 8e année intégreront les cercles proactifs et réactifs au moins 2 fois par cycle de 5 jours.**	☐ Accompagnement pour l'intégration, l'animation et la gestion en salle de classe ☐ Intégration des cercles comme moyen de discussion des activités *MooZoom*		Novembre 2026 Juin 2027
	☐		
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : **100 % de classes de la maternelle à la 8e année enseigneront les comportements attendus en salle de classe.**	☐ Coenseignement des comportements attendus aux élèves avec les enseignants titulaires et l'éducatrice spécialisée. ☐ Cocréation d'affiches et de référentiels personnalisés par chaque classe, par les élèves et les membres du personnel		Juin 2027 Juin 2027
	☐		
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école (dernier sondage du Conseil mai 2025) : **100% des élèves communiqueront qu'ils se sentent bien et en sécurité dans l'école et dans la cour d'école**	☐ Check-in le matin et en après-midi pour les émotions en utilisant la plateforme *MooZoom* ☐ Assurer un suivi immédiat si l'élève indique une émotion ou un sentiment négatif		Juin 2027 Juin 2027

	pour remédier rapidement et assurer un suivi rapide au besoin. ☐ Gardiens de la cour d'école qui interviennent aux récréations et qui participent activement à la mise en œuvre des activités à l'école et l'engagement de leurs pairs.		Juin 2027
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques et à enseigner explicitement les droits de la personne en se servant du Parcours des droits de la personne du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes (élémentaire) ou des élèves (secondaire) ayant participé à au moins une activité de chaque thématique mensuelle du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2026-2027.pdf **100 % de classes de la maternelle à la 8e année participeront à au moins une activité de façon approfondie et seront sensibilisées à toutes les activités systémiques chaque mois et partager les activités avec la communauté scolaire.** *(P. ex., pour le Mois d'octobre, chaque classe participe à une activité du Mois des Femmes, 1 activité du Mois canadien de l'histoire islamique, 1 activité du Mois du patrimoine Latino-Américain et 1 activité du Mois de la cybersécurité)*	☐ Présentation des divers thèmes et des activités proposées à la radio scolaire « Les voix des rivières ». ☐ Communication des activités dans la planification hebdomadaire du personnel scolaire. ☐ Communication des thèmes à venir pendant le mois et communication des activités vécues à l'école à la communauté scolaire.		Juin 2027
Pourcentage de classes ayant complété le Parcours des droits de la personne – 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_1re 2e et 3e année.pdf	☐ Intégration des parcours dans les cours de français et d'histoires.		Juin 2027

2026-2027 GUIDE Les droits de la personne 4e 5e et 6e année.pdf 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne 7e et 8e année.pdf **100 % de classes de la maternelle à la 8e année auront complété le parcours des droits de la personne.**	☐ Intégration des notions apprises dans les cercles réparateurs.		
Date de tenue de l'activité de clôture du parcours d'enseignement des droits de la personne et de remise des certificats aux élèves d'ici la fin du mois de mai 2027.			

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socioémotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Conseil scolaire Viamonde

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.			
Cible des programmes Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	**Programmes de soutien** **Stratégies/Activités**		
➢ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation ➢ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation ➢ Soutien aux élèves qui ont posé des actes d'intimidation	☐ Adapter six scénarios de l'atelier 4e à 6e aux groupes de discussion, aux rumeurs et à l'exclusion. Comparer conflit et intimidation présumée, puis choisir une réponse adulte. Construire une carte des moyens d'aide. Former les volontaires à animer des jeux supervisés. ☐ Produire les premières capsules des Voix des Rivières. Créer un message ou un court balado ARTmonie selon le thème officiel. Simuler une discussion numérique : ralentir, reformuler, ne pas repartager un contenu humiliant et demander une intervention. ☐ Organiser un atelier sur les stéréotypes, le racisme et les accommodements à partir du parcours approuvé du Conseil lorsqu'il est disponible. Tenir un cercle préventif sur l'appartenance francophone. Tester des jeux d'accueil avec les plus jeunes, sous supervision. ☐ Enseigner les limites relationnelles et le consentement avec les ressources de santé et Enfants avertis adaptées. Analyser trois situations de cyberintimidation et une image manipulée. Exercer se retirer, demander de l'aide et soutenir sans amplifier. ☐ Simuler la pression d'un groupe et une rumeur.		
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2027, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
100% des classes qui utilisent des approches réparatrices réactives, telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs, **afin** de gérer les conflits et les enjeux vécus en classe.	☐ Planifier et organiser des accompagnements, inscription aux formations offertes, des blocs de temps pour que les membres formés partagent des pratiques et des stratégies et offrir des blocs de temps pour l'autoformation et l'exploration des ressources et outils.		Juin 2027
100% du personnel administratif qui utilise des approches réparatrices réactives, telles	☐ Mettre en œuvre un processus universel d'intervention à l'échelle de l'école pour		Juin 2027

que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs, afin de gérer les conflits et les enjeux vécus à l'école.	uniformiser les pratiques et offrir des pistes préétablies.		
100% du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS.	☐ Afficher le référentiel des comportements aux entrées de l'école. ☐ Afficher le code QR au FORMS aux entrées et sorties, dans chaque classe et local, et sur chaque veste de surveillance dehors. ☐ Feuille de route partagée avec tous les membres et avec tous les suppléants dans la trousse de suppléance. ☐ Vérification hebdomadaire par l'équipe de la réussite lors des rencontres pour assurer un suivi.		Juin 2027

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Pour dénoncer des actes d'intimidation	Outils pour dénoncer des actes d'intimidation
➢ L'élève est encouragé à dénoncer des actes d'intimidation, en tant que victime ou en tant que témoin en utilisant les stratégies et les outils mis en œuvre à l'école	☐ **Boîte de signalement avec code secret personnel** • Chaque élève reçoit un code confidentiel. • Il peut déposer un billet dans une boîte sécurisée en utilisant seulement son code.

Principe essentiel : garantir la confidentialité, valoriser le courage civique et assurer un suivi rapide afin que les élèves voient que leur dénonciation mène à des actions concrètes.	• Un membre du personnel assure un suivi discret sans exposer l'identité de l'élève. ☐ **Réseau des "Ambassadeurs de la bienveillance"** • Des élèves volontaires de différents niveaux sont formés pour écouter et accompagner leurs pairs. • Un témoin ou une victime peut d'abord parler à un ambassadeur, qui l'aide ensuite à transmettre l'information à un adulte. • Les ambassadeurs portent un signe distinctif connu de tous. ☐ **Code QR « Parle-nous » dans le corridor des 7e et 8e année** • Des affiches avec un QR code sont affichées dans les corridors, toilettes, bibliothèque et cour d'école. • L'élève peut remplir un court formulaire de signalement à partir d'une tablette ou d'un appareil personnel. • Le signalement est reçu directement par l'équipe responsable du climat scolaire. ☐ **Cibles de la bienveillance** • Dans chaque classe, les élèves ont accès à de petites cibles rouges. • Ils peuvent en remettre une discrètement à l'enseignant lorsqu'ils ont été témoins ou victimes d'intimidation. • L'enseignant planifie alors une rencontre confidentielle dans les 24 heures. ☐ **Défi collectif « Une voix qui protège »** • Chaque mois, les élèves accumulent des points pour leurs maisons lorsqu'elles démontrent des comportements favorisant la sécurité, notamment le signalement responsable d'une situation préoccupante. • L'accent est mis sur le courage de demander de l'aide pour soi ou pour les autres. • Une reconnaissance collective est offerte aux maisons qui contribuent à maintenir un climat sécuritaire.
➢ Le personnel de l'école doit dénoncer tous actes d'intimidation en utilisant les outils et stratégies de dénonciation ➢ **Actions attendues de chaque membre du personnel**	**Registre d'intervention en 2 minutes** • Code QR affiché aux portes d'entée, en salle de classe, au secrétariat, au gymnase, à la bibliothèque et dans le salon du personnel donnant accès à un formulaire à remplir) :

○ **Intervenir immédiatement lorsqu'un acte d'intimidation est observé.** ○ **Signaler toute situation dans la même journée.** ○ **Documenter les faits observables plutôt que les interprétations.** ○ **Assurer une surveillance accrue des élèves concernés.** ○ **Participer activement aux suivis et aux vérifications de l'efficacité des mesures mises en place.** ○ **Ces stratégies favorisent une culture de responsabilité partagée, où chaque adulte agit rapidement, documente les situations et contribue à un suivi rigoureux jusqu'à la résolution du problème**	○ Tout membre du personnel qui observe ou reçoit un signalement remplit un court formulaire numérique en moins de 2 minutes. ○ Le formulaire est automatiquement transmis à la direction et à l'équipe de soutien. ○ Un suivi est consigné dans les 48 heures afin d'assurer que la situation a été traitée. • **Responsable du suivi désigné** ○ Pour chaque situation signalée, une personne précise est désignée comme responsable du dossier. ○ Elle rencontre la victime, l'élève ayant commis l'acte et les témoins, au besoin. ○ Elle documente les interventions et vérifie, après une semaine et après un mois, si la situation est réglée. • **Rencontre hebdomadaire "Climat scolaire"** ○ Cinq minutes sont réservées à chaque réunion du personnel pour discuter des incidents signalés et des suivis en cours. ○ Les membres du personnel partagent les préoccupations émergentes et les lieux à risque. ○ Des actions préventives sont planifiées et attribuées à des responsables identifiés. • **Boucle de rétroaction obligatoire** ○ Après chaque signalement, la personne qui a dénoncé la situation reçoit une confirmation que le dossier a été pris en charge. ○ Un retour général est donné tout en respectant la confidentialité des élèves. ○ Cette pratique renforce la responsabilité collective et encourage le personnel à continuer de signaler les situations observées.
➢ Les parents, tuteurs, tutrices peuvent : • **Utiliser le code QR du registre d'intervention en 2 minutes dès qu'une situation d'intimidation est connue ou suspectée.** • **Signaler rapidement toute information pertinente à l'école.**	• **Code QR « Registre d'intervention en 2 minutes »** ○ Un code QR est affiché sur le site Web de l'école, dans l'agenda scolaire et lors des rencontres de parents. ○ Les parents peuvent signaler rapidement une situation d'intimidation à l'aide d'un formulaire simple. ○ La direction reçoit automatiquement le signalement et communique avec la famille dans un délai prédéterminé pour confirmer la prise en charge.

• **Conserver les preuves (messages, courriels, captures d'écran) lorsque l'intimidation se produit en ligne.** • **Encourager leur enfant à parler à un adulte de confiance à l'école.** • **Participer aux rencontres de suivi et collaborer à la mise en œuvre des stratégies de soutien.** ➢	• **Engagement parental « Voir, entendre, agir »** ○ Les familles reçoivent un guide expliquant les signes d'intimidation et les procédures de signalement. ○ Les parents sont invités à signaler toute situation préoccupante plutôt que d'attendre qu'elle s'aggrave. ○ Des rappels sont transmis dans les infolettres tout au long de l'année. • **Suivi conjoint école-famille** ○ Lorsqu'un signalement concerne leur enfant, les parents sont informés des étapes générales du processus tout en respectant la confidentialité des autres élèves. ○ Des points de suivi sont prévus après quelques jours et quelques semaines. ○ Les parents sont invités à partager toute nouvelle information afin d'évaluer l'efficacité des interventions.

<u>Après le signalement d'une situation d'intimidation</u> :

➢ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Conseil scolaire Viamonde

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)